



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_11_010

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation :
21/11/2024

Date d'affichage :
21/11/2024

**OBJET : Contrat de
maintenance et contrat de
location du photocopieur de
la bibliothèque**

L'an deux mille vingt-quatre
le vingt-huit novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur PERRIER.

Absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire donne lecture au conseil municipal du contrat de maintenance et du
contrat de location du photocopieur de la Bibliothèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise le Maire à signer :

- le contrat de maintenance pour le photocopieur de la bibliothèque avec
la Société iDemaps à Bourges pour une durée de 21 trimestres, au prix
de 0.0029 € H.T. la page supplémentaire noir et blanc et 0.029 € H.T.
la page supplémentaire couleur,
- le contrat de location pour ce même photocopieur avec la Société
Xerox Financial Services pour une durée de 21 trimestres, au prix de
168.00 € / trimestres.

Fait à Nançay, le 29 novembre 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 29 novembre 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :